

Déclaration du Porte-Parole de la Communauté
à l'occasion du 25ème anniversaire du GATT

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les Représentants des parties contractantes,

M. PHAN VAN PHI

Cette session annuelle de 1973 marque le 25ème anniversaire de notre Accord Général. Cette occasion paraît donc bien choisie pour nous efforcer d'approfondir, par un effort commun de réflexion, ce que le GATT signifie et représente pour tous ses membres, au plan du développement et des perspectives de relations commerciales toujours plus harmonieuses, équitables et équilibrées, au bénéfice de toutes les nations.

Vous venez, Monsieur le Président, en posant ce thème de réflexion de nous rappeler le chemin considérable parcouru depuis 25 ans d'activité du GATT. Vous avez signalé les principaux jalons et défini les principales caractéristiques des progrès réalisés vers une libéralisation toujours plus poussée des échanges dont le GATT se veut et n'a cessé d'être l'instrument efficace et solide. Vous avez tout particulièrement souligné que la force et l'efficacité du GATT ont résidé essentiellement à partir de ses principes et de ses règles, dans l'esprit et le style dans lesquels ceux-ci ont été mis en oeuvre : le sens des réalités et du possible, le souci constant de l'adaptation dynamique aux données de fait et aux impératifs de l'évolution, et même des profonds changements, qui ont marqué ces 25 dernières années, la volonté et la faculté, grâce au cadre du GATT, de toujours rechercher dans le dialogue, la coopération et la négociation, la solution des problèmes et des difficultés.

S'il est une certitude que nous partageons tous en considérant les résultats acquis, c'est que nous devons continuer dans la voie tracée. Le GATT, ses principes, ses règles, son esprit et son style sont désormais indissociables du contexte actuel des relations commerciales qui constitue le point de départ des nouveaux progrès et des nouvelles adaptations que nous devons rechercher et qui exigent un effort de tous sans exception.

Nous nous trouvons effectivement à un nouveau point de départ issu de l'évolution enregistrée depuis 25 ans. Par la Déclaration Ministérielle de Tokyo, les 102 nations participantes ont clairement manifesté qu'elles ont conscience de la nécessité de rechercher dans une nouvelle négociation, placée sous l'égide du GATT, les réponses aux problèmes fondamentaux de leurs relations économiques et commerciales.

Nous reconnaissons tous l'importance qu'il y a à intégrer directement dans le processus de négociation, en tant que partenaires à part entière, les pays en voie de développement avec leurs besoins particuliers et les droits particuliers que leur confèrent ces besoins. Certes, vous l'avez également rappelé, Monsieur le Président, les pays en voie de développement ont eux aussi tiré des avantages substantiels, non seulement de telle ou telle étude entreprise, mais surtout de la libéralisation et de l'expansion des échanges réalisées effectivement jusqu'ici, ainsi que de mesures prises en dehors de toute négociation. Il s'agit maintenant, pour nous tous, tant pays développés que pays en voie de développement d'assumer pleinement, dans les futures négociations, les responsabilités que nous avons tous au regard des principes, de l'esprit et des disciplines du GATT, face au problème du développement économique en termes d'expansion équilibrée et équitable des échanges.

Les efforts déjà entrepris dans ce sens dans le GATT témoignent en tout cas d'une véritable prise de conscience du problème; le terrain est largement préparé dans le cadre des règles du GATT pour définir des solutions dans la négociation. Et la Communauté, en ce qui la concerne, entend y contribuer dans toute la mesure de ses moyens et de ses responsabilités.

Le deuxième aspect fondamental de l'évolution des données de fait des relations commerciales qui placent l'action du GATT sur un nouveau point de départ réside, vous l'avez souligné vous-même, Monsieur le Président, dans le développement de la tendance à l'intégration régionale qui se poursuit sur les cinq continents sans exception. A cet égard, il convient de rendre un hommage particulier à la prescience dont ont fait preuve les auteurs de l'Accord Général qui ont reconnu les bienfaits de cette évolution et ont prévu les dispositions nécessaires pour que cette évolution s'effectue sans que les principes fondamentaux soient pour autant affaiblis. La Communauté est convaincue

que ce facteur de l'intégration régionale jouera dans l'avenir un rôle essentiel dans la définition de relations commerciales toujours plus harmonieuses, équilibrées et équitables. Contrairement à ce que certains ont pu craindre, la Communauté ne conçoit nullement cette évolution comme conduisant à des relations entre "blocs économiques", terme qui sous-entend confrontation et épreuve de force. Au contraire, grâce aux règles, à l'esprit et aux disciplines du GATT, elle y voit les bases d'un nouveau dialogue et d'une nouvelle coopération entre des partenaires qui disposeront de moyens plus efficaces pour assumer leurs responsabilités collectives ou particulières et réciproques.

Un troisième élément du bilan de ces 25 années est sans doute le problème du commerce des produits agricoles, qui n'a cessé de mobiliser l'attention et les soucis des parties contractantes depuis la création du GATT. Il a certainement donné lieu à plus de discussions et plus d'efforts que d'autres problèmes sans que l'on puisse aboutir à de vraies solutions. Néanmoins, le temps qui y a été consacré n'est pas, loin de là, du temps perdu, car les travaux menés dans ce secteur ont été également marqués par une évolution très importante.

Evolution dans la compréhension des données de ce problème particulier d'abord : je crois que l'on peut considérer que nous sommes maintenant tous conscients du fait que l'expansion du commerce des produits agricoles n'est pas et ne peut pas être, comme dans le cas des produits industriels, une simple question de réduction des seules protections à la frontière, mais doit tenir compte de tous les éléments qui constituent les politiques agricoles nationales en tant que telles. Cette compréhension du problème constitue déjà en elle-même un progrès considérable.

Evolution, aussi et combien significative, dans les manifestations du problème : alors que tout au long de ces dernières années, le problème se posait pour certains exclusivement en termes d'excédents et de recherche de débouchés, il apparaît de plus en plus maintenant que nombreux sont ceux pour lesquels le problème se pose en termes de pénurie et de sécurité d'approvisionnement. Cette évolution des esprits nous paraît riche en possibilités pour une recherche de solutions réalistes et appropriées.

Il n'est sans doute pas coutume de fêter un anniversaire en posant des problèmes. En fait, puisque'il s'agit du GATT, cela n'est pas

Mais à l'ôtonent, car résoudre les problèmes est la vocation même de la C

L'expérience des 25 premières années nous démontre qu'il peut le faire.
Et c'est d'ailleurs pourquoi nous sommes ici, c'est pourquoi il y a eu la
déclaration de Tokyo, c'est pourquoi, quelles que soient les difficultés
et les retards que nous pouvons rencontrer, nous avons confiance dans
l'avenir de nos relations commerciales.